

Souvenons-nous...

Juillet 2010, le Gouvernement nommé par Nicolas Sarkozy bloque le point d'indice.

Mai 2012, François Hollande défait N. Sarkozy et devient Président de la République grâce, entre-autre, aux voix des personnels de l'Education nationale qui espèrent beaucoup de son quinquennat.

Trop, manifestement, puisqu'il leur faut attendre juillet 2016 puis février 2017 pour obtenir, par deux fois, 0,6 % d'augmentation du point d'indice, et janvier 2017 pour percevoir la première des 4 "revalorisations" de la réforme PPCR, soit... 1,8 % en moyenne par échelon.

Ce, alors que, de juillet 2010 à mai 2017, l'inflation cumulée a progressé de 7 % et que le taux de cotisation "salarié" de la Pension civile est passé de 7,85 % à 10,29 %.

Quelques mois avant l'élection présidentielle (!), force est de constater que les "revalorisations" successives des traitements ne compensent que très partiellement la perte de pouvoir d'achat subie par les enseignants durant les 7 années précédentes.

Résultat ? Un Président qui ne peut se représenter, des enseignants qui votent majoritairement pour le candidat d'un autre parti et... 6,36 % des voix pour le candidat du, désormais, ex parti présidentiel.

On aurait, logiquement, pu s'attendre à ce que, sur le mont Olympe, on tire, dès mai 2017, les leçons de l'histoire afin d'éviter un *bis repetita* de celle-ci en 2022,

Mais, *Que nenni*, puisque le point d'indice reste bloqué, l'application de la PPCR est retardée d'un an et les 3 dernières phases cumulées de la réforme ne "revalorisent" les traitements que de 2,1 % en moyenne à échelon constant.

2,1% alors que, dans le même temps, l'inflation cumulée atteint + 4,7 % et que le taux de cotisation "salarié" de la Pension civile passe de 10,29 % à 11,10 %. Décidément !

Certes, le Ministre a annoncé une prime dégressive pour les 7 premiers échelons des classes normales.

Mais, ce n'est pas cette pichenette de 100 € dégressifs qui va améliorer le sort des *Hussards noirs* puisque les seuls enseignants qui, depuis février 2017, à échelon constant, ne devraient pas perdre de pouvoir d'achat sont ceux des 4 premiers échelons des classes normales.

Soit les collègues ayant 6 années ou moins d'ancienneté sur un total de 42 années de carrière !

Alors que nous sommes à 14 mois de la délibération quinquennale du jury, il ne reste donc plus que le Grenelle de l'Education comme épreuve de rattrapage (salarial) au futur candidat.

Au SENRES, nous avons des doutes, de gros doutes, sur la capacité de ce candidat à répondre aux attentes des examinateurs que nous sommes.

Il ne faudra donc pas qu'il vienne se plaindre s'il est recalé à la session 2022.

En attendant, bonnes fêtes de fin d'année 2020... malgré tout.

Le SENRES